



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ALLIER

Direction
départementale
de l'agriculture et
de la forêt de l'Allier

Service Eau
Environnement Forêt

rue Aristide Briand
B P 112
03403 YZEURE Cedex

Compte-rendu de réunion

Comité de pilotage du site Natura 2000
les Gorges du Haut Cher
Réunion du 24 octobre 2008

Date : 2 février 2009

Étaient présents :

Personnes figurant à la liste d'émergence jointe

Plan de diffusion :

Personnes figurant à la liste d'émergence jointe

Sous la présidence de Monsieur SANSÉAU, directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt, étaient présentes les personnes figurant à la liste d'émergence ci-jointe

Étaient excusés :

- M. le président du Conseil Régional, non représenté,
- M. le président du Conseil Général, non représenté,
- M. le Maire de VILLEBRET, non représenté,
- MM. BOISSIER et SIMEON, agence de l'Eau Loire-Bretagne, non représentés.

Après l'accueil de Monsieur LÉGOUTIERE, adjoint au maire de MONTLUCON et vice-président de la communauté d'agglomération, qui rappelle l'intérêt de la ville et de la communauté pour l'environnement et Natura 2000, Monsieur SANSÉAU fait part de l'ordre du jour. Il indique que des modifications ont été apportées à l'arrêté préfectoral de constitution du nouveau COPIL et évoque la possibilité et les modalités d'un portage du site par une collectivité ainsi que la présidence du COPIL par un élu

Il indique également que la collectivité qui ne souhaiterait ou ne pourrait pas intervenir en régie pour l'animation du site peut établir une convention avec une structure adaptée

Monsieur LÉGOUTIERE se fait préciser les conditions de financement FEADER et Etat

Monsieur DEVOUCOUX, président du CSA, présente l'action de son association en général et sur ce site en particulier. Il évoque les concertations en cours relatives à la mise en place d'une charte Natura 2000 sur le Haut Cher.

Mademoiselle WICHROFF, chargée de mission au CSA, détaille ensuite l'historique du site, les démarches ayant abouti à la validation du DOCOB et les actions menées en application de ses prescriptions (communication, avis sur travaux et coordination, suivis scientifiques)

Elle présente également les projets pour 2009 dont la mise en place des mesures agri-environnementales territoriales (MAET), un suivi d'impact de la circulation motorisée et un suivi scientifique s'appuyant sur une cartographie au 1/10 000ème indispensable à la mise en oeuvre des contrats

Monsieur SANSÉAU explique qu'il s'agit là d'une politique générale propre à tous les sites

Monsieur MOLLAIRE, président de l'union des pêcheurs bourbonnais, s'enquiert d'un éventuel inventaire piscicole

Il apparaît que les données de l'ONEMA sont anciennes et liées à une pêche électrique effectuée voici 15 ans

Monsieur MOLLAIRE demande aussi quelles sont les conséquences de la pollution engendrée par le syndicat de production des eaux du Cher (SPEC) qui avait provoqué une très forte mortalité

Mademoiselle WICHROFF répond que des vérifications effectuées dans l'usine de traitement, après l'accident consécutif à une rupture de canalisation de chaulage, ne permettent pas d'incriminer systématiquement cet organisme et que de nombreux autres facteurs sont susceptibles de modifier la qualité de l'eau et donc la population piscicole

Monsieur DEVOUCOUX propose au COPIL de prendre en compte ce problème et de l'intégrer au cadre du suivi scientifique prévu au DOCOB.

Monsieur SANSÉAU s'engage à des convocations plus régulières du COPIL (un par an) afin d'appréhender ce genre d'alertes dans de meilleures conditions

Monsieur CHITO, président de la communauté de communes de Marcillat, suggère d'étudier également la qualité de l'eau en plus de l'appréciation des populations halieutiques

Mademoiselle WICHROFF retient cette suggestion et propose d'y rajouter l'étude du faciès de la rivière, corrélé aux capacités de reproduction. Cette approche relève des compétences de l'ONEMA et du SAGE Sioule dont la mise en place est en cours

Madame SCHURCH, sénateur-maire de LIGNEROLLES, intervient pour que ce suivi soit acté par ce COPIL et confié au CSA. Monsieur DEVOUCOUX répond favorablement, sous réserve d'un financement de l'Etat, puisqu'inclus au DOCOB

Cette étude porterait sur le site précis, proche du barrage du Prat et du SPEC ou plus en amont si elle est réalisée dans le cadre du SAGE auquel participe la DDAF au titre de Natura 2000 mais aussi de la police de l'eau

Après validation par le COPIL, il est donc prévu qu'elle s'intéresse aux populations piscicoles, au faciès de la rivière et donc aux frayères ainsi qu'à la qualité de l'eau.

Monsieur VENTRE, chef du service Eau Environnement Forêt de la DDAF, fait ressortir la nécessité d'élargir le groupe de travail chargé de ce dossier, du fait des domaines variés qu'il aura à examiner. Il pourrait se réunir début 2009 après inscription des personnes intéressées auprès du CSA

Le suivi de la loutre et de l'écrevisse à pieds blancs pourrait utilement y être inclus

Madame DUBILLON, syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher, indique que dans le cadre du programme LEADER, ce syndicat est entré dans une phase de mise en oeuvre d'actions de formation et d'animation. Elle propose une réflexion sur des appels à projets en association avec le CSA et la chambre d'agriculture. Cette démarche permettra d'enrichir l'action de Natura 2000

Monsieur PASSAT, syndicat départemental de la propriété privée rurale, relève l'intérêt qu'il y aurait à présenter ces actions au monde agricole dans le cadre des différentes assemblées générales. Monsieur DEVOUCOUX répond qu'elles le seront lors des réunions de présentation de la charte

Madame SCHURCH suggère une formation environnementale des agents d'entretien des communes du site. Mademoiselle WICHROFF l'avait prévue mais la charge de travail a amené à la repousser en 2009

Mademoiselle WICHROFF présente le projet de restauration de landes de Nerdres, envahies par la fougère aigle et des ligneux du fait de la déprise agricole et vieillissantes car l'autorégénération ne peut s'y exercer

Les travaux prévus consisteraient en un broyage des fougères et un décapage superficiel de régénération. Ils seraient réalisés sous contrat Natura 2000, le foncier étant la propriété de la commune de MONTLUCON

Ultérieurement pourrait être envisagée une reprise agricole par pâturage mixte bovin, ovin et équidé

L'accord du COPIL est sollicité et soulève les réactions suivantes :

- Monsieur MARTINET, chambre d'agriculture, doute de l'efficacité à long terme du broyage,
- Monsieur DEVOUCOUX soulève le problème du morcellement des parcelles et l'importance de la sensibilisation du public pour l'acceptation des travaux qui modifieront visuellement le site avant repousse des bruyères,
- Monsieur BAJARD, chef du service environnement de la communauté d'agglomération de MONTLUCON, fait part de son inquiétude quant à l'érosion qui pourrait résulter du décapage. Il estime nécessaire de procéder par une planche d'essai après visites d'autres sites ayant réalisé des travaux identiques. Mademoiselle WICHROFF répond que ce chantier sera encadré par le CSA. Monsieur TABOURIN, DIREN, précise que le cofinancement Etat et Communauté Européenne oblige à un cahier des charges précis et respecté pour que le paiement intervienne. Il retient la nécessité d'un appui et d'une expertise par le conservatoire botanique national du Massif Central. Son représentant, Monsieur SEYTRE, conseille une vigilance se traduisant par des travaux par tronçons
- Monsieur SANSEAU préconise la mise en place d'un groupe de travail pour en définir les détails,
- Monsieur DEVOUCOUX sollicite un accord clair du COPIL,
- Monsieur ANDRE, union des pêcheurs bourbonnais, souligne à nouveau l'importance d'une communication préalable auprès du public,
- Monsieur LÉGOUTIERE propose que le prochain COPIL se tienne au domaine des Réaux, sur les côtes de Nerdres, permettant ainsi une visite du site

Le COPIL valide à l'unanimité le principe de travaux par tronçon après expertise et visites de sites identiques

Monsieur SANSEAU expose ensuite les principes généraux du projet de charte Natura 2000. Il précise qu'avant son intégration au DOCOB, une concertation préalable entre les services fiscaux et la DDAF s'avère nécessaire pour que les modalités de mise en oeuvre des exonérations soit définies.

Monsieur MARTINET intervient pour demander qui appréciera la dangerosité des arbres morts signalée dans cette charte. Il souhaite une définition précise et consensuelle des zones humides et estime qu'un traitement espacé à l'ivermectine par moitiés de lot de bovins est peu réalisable.

Monsieur SANSÉAU suggère que les remarques sur le projet de charte soient adressées par écrit au CSA afin que ces points soient effectivement précisés.

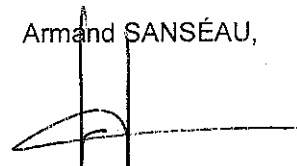
Madame GAGNIERE, maire de MAZIRAT, demande qu'il soit acté que l'utilisation d'engins motorisés reste autorisée aux propriétaires des parcelles retenues à la charte.

Monsieur SANSÉAU indique que tous les engagements de la charte doivent pouvoir être contrôlés.

Après avoir rappelé que le COPIL se réunirait au moins une fois par an, Monsieur SANSÉAU clôt la séance après avoir relevé les décisions prises de celle-ci :

- constitution par le CSA d'un groupe de travail début janvier pour le suivi piscicole et qualitatif de l'eau,
- réflexion conjointe syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher, CSA et chambre d'agriculture pour mettre en oeuvre des animations concertées dès 2009,
- formation environnementale en 2009 des agents communaux d'entretien par le CSA,
- création dès 2009 d'un groupe de travail s'appuyant sur l'expérience du conservatoire botanique national du Massif Central afin de mettre en oeuvre un contrat Natura 2000 de restauration graduelle des côtes de Nerdres, après expertises et information locale.

Armand SANSÉAU,








Directeur départemental de l'Agriculture et de
la Forêt

COPIE « Gorges du Haut Cher »












du 24 octobre 2008

FEUILLE DE PRESENCE








A. SANDER  00AF03






Nom et Prénom	Fonction ou organisme	Emargement	Adresse postale	Adresse Mail	Téléphone
	Conseil Régional d'Auvergne				
	Conseil Général de l'Allier				
	Communauté d'agglomération Montluçonnaise				
	Communauté de communes de Marcillat en Combraille		Mairie Marcillat 03120 Marcillat	cc.hito@orange.fr	0476518011
	Mairie de LAVAULT SAINTE ANNE				
SCHURCH Nireille	Mairie de LIGNEROLLES	MRS	Mairie Place des droits de l'homme	mairie - Lignerolles ce Wagnacoo.fr	
GARNIERE Lucille	Mairie de MAZIRAT		Mairie Place de l'Église 03420 MAZIRAT		0470514153
	Mairie de MONTLUÇON				
MAIRE Patrick	Mairie de SAINT GENEST		Le Bourco 03310 St GENEST	Patrick.Maire@Municipal.fr	0470031736

11. 2008

	Mairie de SAINTE THERENCE		5 Rue de la Chapelle 03470 Ste Thence		
	Mairie de TELLET ARGENTY				
	Mairie de VILLEBRET				
	Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier		Maison des Communes. 4 rue Marie Laurievin - 03400 YEULIE Square Henri IV 03100 MONTLUÇON		
	Syndicat Eau et Assainissement de Montluçon-Desertines				
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents du département de l'Allier		Hôtel du Département Avenue Victor Hugo 03000 MONTLUÇON		
	Syndicat Mixte du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher		Hôtel de la Courbe Yvelin. 03100		
	DIREN Auvergne				
	DIREN Limousin				
	DDAF de l'Allier				
	DDE de l'Allier		BP 110 - 03403 YEULIE		
	DDJS de l'Allier				
	ONF de l'Allier				
	Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne				
	ONCFS		Av de l'Avrègue 23000 GUERET		

ONF Auvergne.
Limousin
Animales Site N200 Courne

BEAUFILS	ONEMA				
	Allier Loire amont de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne				
	Fédération départementale des AAPPMA de l'Allier				
BOIROT Gerard	Fédération des Chasseurs de l'Allier		FDC 03 6 Avenue St Jean Naudin 03000	04 70 84 1000	
Cécile DEGRANGE MARTINET Yamick	Chambre d'Agriculture de l'Allier		BP 1707 - 03017 Naudins cedex	04 70 48 42 42	
	Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles de l'Allier				
	Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier				
PASSAT GUY	Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale de l'Allier		03 190 VE M E I X		
	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Bourbonnais				
MARCHAND Anne-Laure	EDF, service Energie Rhône Auvergne		Voie de Niellame - Route de Saugue 43000 ST MARCEL ESPALY		04 70 48 42 42
	Comité de développement économique et touristique de la vallée du Haut Cher		Le Cabotage St Pardoux 03 420 LA PETITE MARQUE		
BENTI YVES	Amis des Gorges du Haut Cher		34 Rue de la Poste 03440 DORTHEVAL		04 70 48 42 42
	Nature Vivante Montluçonnaise				

DR MOULAIRE M.C. ANDRÉ	Union des pêcheurs bourbonnais		35 Bd Carnot MONTLUSON		
DEUDOUX GABRIEL Nidi	Conservatoire des Sites de 1 ^{er} Allier				
Repère vertes P.N. DANIEL	Ligue pour la Protection des Oiseaux				
BULLIEN (Georg rep. H. G. G. H.)	Fédération Allier Nature				
	Société Scientifique du Bourbonnais				
	Groupe Mammalogique d'Auvergne				
PINCK DANIEL	Association Haut Cher et Combrailles d'aujourd'hui et demain		Espace de Collect 03 20 122 011	daniel pinck maurice. pin	06 40 51 74 74

SERVICE Livraisons
 Organisation botanique
 réalisée sur Montluçon
 L. G. G. G.
 Le Bourg 43230 Lamoignon-Bois
 Daniel pinck 06 40 51 74 74

BAJAND Emmanuel
 Ingénieur
 Environnement
 Responsable
 Nourison
 Cour d'Agglo.
 de Nourison